



Propriétaire d'un bien non habitable

Par **sab77**, le **05/07/2010** à **15:25**

Bonjour,

Je souhaite venir en aide à mon entourage qui sont dans une situation très critique..

Mon beau frère sa femme sont propriétaire d'un appartement depuis 2006 situé au 2 eme et dernier étage. L'année dernière en octobre 2009, le plafond de l'appartement du voisin en dessous s'est écroulé, mais dans leur appartement pas de dégât visible, mais évacuation immédiat des lieux par les pompiers et impossible de y habité depuis.

En l'espace de quelque instant ils se sont retrouvé dans la rue.
Ils ont été vivrent quelque temps chez de la famille, car leur mairie ne disposé pas d'appartements disponibles.

Leur assurance ne peut rien prendre en charge car leur appartement n'a rien subi, mais ils ne peuvent pas y habités car le sol est fragilisé et risque d'effondrement.

Appel au secours au syndic de la copropriété, a l'assistance juridique, a l'assurance ...tout le monde se rejette la balle, et personne ne peut leur venir en aide a ce jour.

Ils ne savent plus vers qui nous retourner. Cela fait 4 ans qu'ils sont propriétaire, mais cela fait 10 mois qu'ils ne peuvent plus y habités, a ce jour ils possèdent un crédit immobilier, un loyer car obligé de prendre un appartement en location avec leurs 2 enfants...

Ils sont au bout du gouffre, moralement, fiancièrement ... Merci de nous venir en aide.
Cordialement.